

ABONNEMENT

Saumur: En un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste: En un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne: A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 3 JUILLET

LA DÉFAITE RÉPUBLICAINE

M. Gellibert des Seguins a été élu dimanche député de la Charente. Malgré toutes les manœuvres du parti républicain, malgré la pression officielle, le candidat de la droite a vaincu son adversaire.

Dans le Loiret, M. Julien Dumas arrive bon premier, et, si un ballottage est nécessaire, le scrutin d'avant-hier montre néanmoins le terrain reconquis par les conservateurs dans un département depuis trop longtemps déjà inféodé aux républicains.

Ce sont là des résultats importants; ils prouvent que le pays est pour la dissolution de la Chambre et pour la révision intégrale de la Constitution.

La dissolution de la Chambre est réclamée comme une nécessité d'ordre public; la révision est demandée comme l'instrument devant ouvrir la porte à la Monarchie.

Le bon sens populaire s'affirme en dépit des intrigues, et il faudra bien qu'on écoute sa voix, car le suffrage universel criera plus haut et plus fort que les braillards révolutionnaires.

Félicitons-nous de la journée électorale de dimanche, tout en regrettant les abstentions encore nombreuses qui se sont produites. L'abstention n'est pas aujourd'hui un témoignage suffisant du dégoût que la malheureuse incapacité des républicains inspire à la France.

LOUIS D'ESTAMPES.

LE MAIRE DE CARCASSONNE

C'est à un journal républicain, le Temps, que nous empruntons les réflexions suivantes:

On pourrait trouver un joli sujet de comédie dans l'interpellation développée

vendredi au Sénat par l'honorable M. Marcou. Ces élections, dont M. le maire de Carcassonne sortit trompant; ces urnes intelligentes et complaisantes rendant plus de bulletins qu'on ne leur en avait confié; le premier magistrat de la cité condamné à un mois de prison pour fraudes électorales démontrées; cette lutte homérique dans laquelle, pendant des mois, il tient en échec la magistrature, l'administration et le gouvernement; son incarcération théâtrale qui, sans danger pour personne, met en mouvement et passionne toute la population de la ville; la conduite étrange du préfet qui n'a jamais osé révoquer un maire que les juges, en première instance et en appel, avaient deux fois condamné; l'attitude enfin du gouvernement et l'incroyable défense que M. Ferrouillat a fait entendre avant-hier devant le Sénat, tout cela, nous le répétons, mis en scène par une main alerte, avec la ville de Carcassonne pour théâtre et son magistrat élu pour héros principal, ferait un vaudeville qui laisserait loin derrière lui toutes les satires de nos mœurs politiques tentées jusqu'ici par nos dramaturges.

Mais, pour être comique, l'histoire n'est que plus triste et nous aimons mieux la prendre au sérieux. Ce n'est qu'un incident, dira-t-on; mais c'est un incident typique. Ce qui rend cette aventure grave entre toutes, c'est qu'il s'agit au fond de la moralité du suffrage universel, et par conséquent de son autorité. L'attentat contre le suffrage universel, avec l'idée d'en corrompre et d'en fausser le verdict, est, dans une République, le premier et le plus grave des crimes politiques; il équivaut au crime de lèse-majesté dans une monarchie. Ce qui est grave, ce qui est inouï, c'est que le maire condamné en première instance et en appel pour fraudes électorales soit resté maire, c'est que le gouvernement n'ait pas osé le révoquer, c'est qu'à l'heure présente et en prison, il soit encore maire et que, sa peine expirée, on le verra peut-être passer de la cellule du condamné à la tête de la municipalité de la ville. On a le droit de demander au gouvernement compte de cette étrange

faiblesse. Le mal qui s'est montré non-seulement à Carcassonne, mais dans plusieurs autres localités du Midi et d'ailleurs, c'est la falsification publique du suffrage universel, c'est l'exploitation du favoritisme électoral créé par l'esprit et l'intérêt de parti, c'est la complicité que ces fraudes ont parfois rencontrées chez ceux-là mêmes dont le premier devoir est de les prévenir ou de les réprimer.

Voilà, de l'aveu d'un journal républicain, comment le gouvernement de la République traite le suffrage universel.

LES VOYAGES DE GUILLAUME II

Il n'est plus douteux à présent qu'une entrevue doit avoir lieu à une date prochaine, du 10 au 15 juillet d'après les uns, entre l'empereur d'Allemagne et le Czar.

D'autre part, on sait de bonne source que des négociations sont ouvertes pour des entrevues analogues entre Guillaume II, l'empereur d'Autriche et le roi d'Italie. Nous ne prétendons pas connaître le secret de ce qui sera dit dans les conversations entre souverains, mais il est bien certain que des explications personnelles ne pourront que resserrer l'entente établie entre les Etats. Nous savons bien aussi qu'on nous a toujours dit que la triple alliance de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Autriche n'avait qu'un caractère purement défensif et ne prendrait une autre allure que si l'un des alliés était attaqué. Mais nous savons aussi comment, lorsque cela lui convient, l'Allemagne sait se faire attaquer, et si ce souvenir n'est point pour nous donner des craintes, il n'est point non plus pour nous inspirer une sérénité absolue.

Si de Berlin on gagne Rome, on y trouve M. Crispi non occupé à des préparatifs de voyage dont le prétexte paraît être sa santé.

Malheureusement, la raison est différente, et le Diritto laisse passer trop ostensiblement le bout de l'oreille.

En résumé, le Diritto confirme la nouvelle donnée par la Tribuna que la famille de M. Crispi va partir pour Carlsbad, où le

premier ministre ira la rejoindre après la clôture des travaux du Parlement.

Le Diritto ajoute qu'il est probable que le sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères accompagnera M. Crispi.

Ce voyage se rattache à la nouvelle situation internationale créée par la mort de Frédéric III.

Le Diritto ne croit pas que l'Italie songe à demander des modifications aux traités avec l'Allemagne et l'Autriche.

M. Crispi verrait le comte Kalnoki d'abord, puis M. de Bismarck.

A défaut d'une réunion des trois monarques, on aura ainsi un conciliabule des trois ministres.

INFORMATIONS

COMMISSION DU BUDGET

La commission des Girondins a constitué son bureau. Sur 33 membres, M. Rouvier a été élu président par 24 voix; échec à Peytral.

Par 21 voix également, M. Casimir Périer a été élu vice-président; nouvel échec pour Peytral.

Pour ne pas achever l'infortuné ministre des finances, on a songé à M. Yves Guyot comme second vice-président: il a recueilli 18 voix. M. Rouvier, dans une courte allocution de remerciement, a déclaré que la commission n'avait pas un rôle politique à remplir, mais une tâche financière laborieuse, importante; qu'il fallait alléger les dépenses — ce que n'a pas compris M. Peytral, plagiaire de ses prédécesseurs républicains au ministère des finances; — qu'enfin il importait que l'examen du projet fût activement effectué, pour que le Sénat puisse être saisi du projet de budget en temps opportun. Nous verrons si ces résolutions triompheront de l'incapacité financière et de la coupable négligence du parti républicain.

FRAUDES ÉLECTORALES

Une proposition de loi ayant pour but de

20 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BARQUE ROUGE

Par Ch. SAINT-MARTIN

CHAPITRE VII

La poursuite

(Suite)

Toutes les précautions avaient cependant été bien prises. Dès la veille au soir, les habitants avaient été prévenus qu'il fallait en toute hâte déménager et s'enfuir. Les maires avaient multiplié leurs avertissements. Ils avaient été dans toutes les maisons, ils avaient harangué les vieillards qui ne voulaient pas quitter leurs demeures et leur avaient raconté tous les malheurs de la haute vallée; ils avaient fait plus, en préparant des abris sur la levée de la Loire, en réquisitionnant des voitures et des charrettes, en multipliant les signaux d'alarme et en allumant de grands feux pour éclairer cette nuit lugubre.

Mais ce que le dévouement des municipalités, des pêcheurs et bateliers était impuissant à empêcher, c'était la ruine complète de ces riches contrées sur lesquelles la Loire déposait partout son limon. Et déjà, le torrent s'appropriait à se jeter

dans le bassin du Lathan, affluent de l'Aubion, et à envahir la petite ville de Longué, une des reines, après Beaufort, de la vallée de la Loire.

Il paraissait certain que la vallée entière serait inondée et on avait les plus grandes inquiétudes sur toute la rive de la Loire, jusqu'à Trélazé, jusqu'aux Ponts-de-Cé, jusqu'à Angers.

A chaque instant les dépêches les plus alarmantes étaient échangées entre la préfecture de Maine-et-Loire et le ministère de l'intérieur. A ce moment, le Rhône et la Saône étaient aussi débordés et causaient d'immenses ravages. L'Empereur était parti le 1er juin pour porter des secours aux populations de Lyon, Vienne, Avignon, Valence et Arles, et on pensait déjà qu'il ne tarderait pas à visiter la vallée de la Loire, si cruellement éprouvée. De toutes parts, en France, la misère publique, provoquée par les inondations, était à son comble.

Louis Duparc et Beaudrillard contemplaient avec une âme triste les nappes d'eau profonde qui couvraient tous les villages et toutes les maisons qu'ils rencontraient sur leur route. De temps à autre ils poussaient une sourde exclamation: c'était quand un corps flottant passait près d'eux, arraché à quelque cimetière ou surpris par le flot; mais ils ne s'y arrêtaient point, tant ils avaient hâte de retrouver la Barque rouge et les âmes si chères qu'ils y croyaient retenus.

Après avoir ramé pendant quelques heures au-dessus du lit de l'Aubion, dans un courant extrêmement rapide, Beaudrillard proposa de se rapprocher de la levée et de Saumur.

— Qui sait, dit-il, si Raimbault ne s'est pas dirigé de ce côté?

— Je ne le crois pas, répondit Louis; cet homme craint les foules, il doit être resté dans la vallée; mais, néanmoins, nous pouvons aller aux informations.

Une heure après, le Sagittaire arrivait en face de Saumur et s'arrêtait un instant près de la levée.

Louis descendit et courut vers un groupe d'inondés qui campaient avec une partie de leur mobilier. Hommes et femmes étaient assis autour d'un feu sur lequel était suspendue une marmite. Au-dessous d'une charrette était tendue une toile à voile qui formait comme une espèce de tente sous laquelle se réfugiait la famille. Le jeune homme s'adressa à une femme âgée qui était assise à part, sur un tas de pierres.

— Vous n'avez pas vu passer, demanda-t-il, une barque munie d'une tente rouge?

— Nous avons vu beaucoup de barques, répondit la vieille femme, mais point de barque rouge comme celle dont vous parlez.

— Vous n'avez pas vu non plus une dame âgée et une jeune fille de vingt ans qui l'accompagnait? La femme réfléchit un instant.

— Non, dit-elle, nous n'avons vu que des paysannes comme nous, mais point de dames.

— Resterez-vous ici? Voulez-vous que nous vous transportions ailleurs?

— Non, monsieur, nous préférons attendre. Mon mari dit que l'eau va s'en aller, ce soir ou demain, et nous avons laissé nos deux vaches à la maison.

— Elles seront noyées.

La femme se mit à pleurer.

— Oh! j'espère que non, monsieur, car nous serions ruinés!

Louis remercia promptement la vieille femme et se hâta de regagner la barque. Il savait maintenant tout ce qu'il voulait savoir. Raimbault n'avait pas passé le long de la levée et devait être resté, comme il le supposait, au milieu de la vallée.

Mais quand il donna le signal du départ, Beaudrillard l'arrêta.

— Pardon, mon ami, dit-il, votre enthousiasme vous fait oublier les soins du corps. Vous ne réfléchissez pas que nous n'avons rien mangé depuis ce matin. Cet enfant doit mourir de faim...

— Ma foi, oui, cria le Furet. Je voudrais bien une omelette et une salade.

Symphorien ne put s'empêcher de rire.

— Une omelette et une salade, mon ami! ce sont des plats de roi que nous n'avons point à l'offrir. Mais arrêtons-nous une seconde. Voici du

déclarer inéligible à toute fonction publique et déchu de tout mandat électif, les individus condamnés pour altération, addition ou soustraction de bulletins au cours des opérations du scrutin, a été déposée sur le bureau de la Chambre par M. de la Berge, député du Loiret.

#### INQUIÉTUDES

Nous lisons dans une correspondance venue de l'Est :

« L'anxiété est très vive sur la frontière : les mesures prises par l'Allemagne contre l'entrée des voyageurs français sur son territoire ont répandu de nouveaux bruits de guerre : je ne sais si les paroles du nouvel empereur réussissent à dissiper ces appréhensions. Dans les gares allemandes les plus rapprochées de nous, tout est préparé pour une brusque tentative d'invasion, — jusqu'aux lanternes prêtes à être allumées. Nos redoutables voisins auront, dit-on, dans quelques semaines, huit cent mille hommes aux postes avancés, et plusieurs officiers français, qui apprennent d'ici ces mesures menaçantes, ne seraient pas surpris que la guerre éclatât au mois de septembre ; j'ignore pour quel motif on indique cette date. La situation paraît plus critique que jamais.

« Les Lorrains annexés désirent cette guerre, dont ils espèrent leur délivrance, car la germanisation ne fait guère de progrès. Par exemple, si les enfants des campagnes sont obligés d'apprendre à l'école, à certains jours de la semaine, quelques mots d'allemand, les parents leur interdisent de répéter à la maison ce langage détesté.

« Dès que l'on met le pied de l'autre côté de la frontière, on sent le militarisme : dans les plus humbles hameaux, les maisons sont numérotées, en vue du logement des troupes. On ne prend pas chez nous cette sage précaution, même le long des routes. Par contre, nos soldats, dans cette région, sont tenus en haleine avec une vigilance incessante, et l'on ne saurait trop admirer leur entraînement dans un si laborieux service. Que Dieu nous aide ! »

#### TRIPOTAGES

Partout où les républicains agissent, les tripotages sont en honneur.

Le *Figaro* a lancé cette nouvelle, dont nous lui laissons du reste la responsabilité :

« Une grosse nouvelle que nous donnons sous toutes réserves, mais que nos correspondants nous garantissent comme officielle.

« M. Constans aurait rétabli au Cambodge la ferme des jeux et la loterie des 36 bêtes ou 36 numéros, abolie autrefois comme immorale et ruineuse.

« La ferme des jeux aurait été donnée à M. Vaudelet, moyennant une redevance annuelle de huit mille francs d'argent, environ six cent mille francs.

« Le ministre de la marine et des colonies aurait été saisi de cette grosse affaire par M. Richaud, gouverneur général intérimaire.

mairie, qui lui a télégraphié dès son arrivée là-bas, et protesterait contre ce rétablissement inexplicable des jeux. »

Cette simple nouvelle en expliquerait bien d'autres et permettrait de mieux comprendre les embarras ou les tergiversations de M. Constans.

Le *Moniteur* reproduit cette même nouvelle et ajoute :

« On nous affirme que l'information ci-dessus n'est pas complète et on nous invite à poser les questions suivantes :

« Est-il vrai que M. Richaud, dans sa dépêche au ministre de la marine, affirme que le rétablissement de la loterie et des jeux prohibés a donné lieu à des pots-de-vin dont M. Richaud indique le chiffre ?

« Est-il vrai que M. Richaud nomme la personne ou les personnes qui en ont été gratifiées ?

« Est-il vrai que M. Richaud affirme avoir en main la preuve des faits qu'il avance ? »

#### CONGRÈS DES COMMUNES

La salle désignée pour le grand dîner qui sera offert au Champ-de-Mars, le 4 juillet, aux maires des chefs-lieux de canton de la France, a été choisie hier par M. Alphand. C'est la grande travée parallèle à l'avenue de La Bourdonnais qui sera disposée pour cette immense table. Cette travée sera divisée en trois parties. L'une servira de salle à manger, l'autre de salon de réception, la troisième d'offices et de cuisines. Les deux premières seront décorées au moyen de grandes tentures et de tapisseries des Gobelins. On croit que les invitations s'élèveront au chiffre de quatre mille.

Qui dit République, dit gâchis.

Aussi bien aux États-Unis qu'en France, la réunion des Congrès et Conventions parlementaires éveille l'idée de chaos et de désordre. C'est du moins ce qu'exprime le *Petit Journal*, que le démocrate n'aveugle pas au point de l'empêcher de publier cette dépêche qu'il a reçue de New-York :

« Tout le monde est mécontent du chaos de la Convention républicaine, qui est devenu un thème à plaisanterie. On estime assez généralement que le vote n'est pas sincère. »

Cet aveu si édifiant est bon à recueillir de la bouche des républicains.

#### HONNEUR A SANTERRE

L'avenue du Trône, dit le *Gaulois*, va être débaptisée ; il est même surprenant que notre aimable Conseil municipal n'y ait pas songé plus tôt.

Nous aurons en échange l'avenue Santerre. Santerre est cet héroïque brasseur qui prit la Bastille en faisant allumer, devant les portes et sous les murs, des voitures de paille humide dont la fumée devait asphyxier les vingt-deux vétérans qui défendaient la forteresse. Cet excellent Santerre s'illustra aussi en faisant massacrer les prisonniers de l'Abbaye.

monsieur Beaufrillard.

— Tu as raison ; mange encore cette noix pour ton dessert. Nous allons partir.

— Il est grand temps, dit Louis en se levant et en prenant les rames. Nous avons perdu plus d'une heure à faire ce détour.

— Le regrettez-vous ?

— Non, certes, nous savons maintenant que Raimbault ne s'est pas aventuré de ce côté. Nous le trouverons en pleine vallée.

— En route donc, vers le nord.

La barque, aussitôt, reprit sa marche et s'éloigna de la levée pour gagner la large. Le Foret ne cessait de fouiller l'horizon du regard pour apercevoir la *Barque rouge*. De son côté, Louis ramait de toutes ses forces. Beaufrillard se reposait, brossait ses vêtements, se passait dans les cheveux et la barbe un petit peigne qu'il portait toujours dans sa poche, et rajustait le nœud de sa cravate. Il était coquet, même au milieu des eaux, et les soins minutieux qu'il prenait de sa toilette amusaient beaucoup le petit clerc.

(A suivre.)

Notre Conseil municipal devait, n'est-il pas vrai, glorifier le nom de ce « galant homme », qui, comme beaucoup de ses contemporains, est mort fou le 6 février 1809.

On lit dans l'*Espérance* :

« Il résulterait d'une statistique faite à la gare de Nancy, qu'à partir du jour où l'Allemagne a exigé la présentation du passeport à l'entrée en Alsace-Lorraine jusqu'au 15 juin, il a été délivré, pour des stations au-delà d'Igney-Avicourt, trois mille billets environ de moins que l'année précédente, pendant la période correspondante.

M<sup>me</sup> Cunisset, née Carnot, fille du Président de la République, est accouchée avant-hier soir, à Dijon, d'une fille qui n'a pas vécu. M<sup>me</sup> Carnot est auprès de sa fille, dont l'état est très satisfaisant.

#### UN NOUVEAU CANAL

Du train où vont les choses chez nous, l'Italie aura peut-être son canal des deux mers avant la France. On lit en effet dans le *Petit Journal* :

« On annonce qu'un ingénieur italien, M. Vittorio Bocca, a conçu le projet de couper en deux l'Italie par un canal de 282 kilomètres de longueur, de 100 mètres de large et de 42 mètres de profondeur, qui ferait communiquer la Méditerranée à l'Adriatique.

« Ce canal, qui serait accessible aux plus gros cuirassés, coûterait 500 millions. »

#### ÉTRANGER

ANGLETERRE. — Le projet de voyage de Guillaume II à Saint-Petersbourg a produit dans les cercles officiels de Londres un mécontentement et un dépit profonds.

Cette visite, après le discours du trône, où nulle mention n'était faite de l'Angleterre, serait ressentie ici comme une injure.

Si elle se réalise, la position du cabinet de Salisbury en deviendra plus grave, car toutes les avances et toutes les concessions qu'il a faites dans ces derniers temps à l'Allemagne lui seront imputées à crime.

En attendant, le mot d'ordre, dans la presse anglaise, est de ne pas croire au voyage de Guillaume II.

#### NOUVELLES MILITAIRES

Un décret relatif à l'unification des soldes paraîtra, dit l'*Avenir militaire*, avant le 14 juillet. On unifierait la solde des officiers inférieurs, à la date du 1<sup>er</sup> octobre prochain ; dans le rapport au Président de la République, on promettrait aux officiers supérieurs de s'occuper d'eux plus tard (?).

La solde des capitaines de cavalerie sera augmentée de 3 fr. par mois ; celles des capitaines de seconde classe d'infanterie, de 6 fr. ; la solde des capitaines de 1<sup>re</sup> classe d'infanterie s'accroîtra de dix sous par jour.

Un deuil profond est venu bouleverser une famille des plus connues à Paris, la famille Hunebelle, alliée aux Cochery, Pallain, etc...

M. Charles Hunebelle, un jeune lieutenant du 4<sup>e</sup> dragons, a été emporté en quelques jours par une fluxion de poitrine et est mort dimanche matin dans le petit appartement qu'il habitait rue Villersexel.

A cette nouvelle, toute la famille accourut.

M<sup>me</sup> Edouard Hunebelle arriva la première : elle se jeta en gémissant sur son fils, voulant le serrer une dernière fois dans ses bras : tout à coup sa figure devint livide, ses plaintes cessèrent et ses sanglots furent arrêtés. On s'approcha d'elle : elle était morte dans l'étroite qu'elle donnait à son enfant.

Le médecin constata à la fois le décès de la mère et du fils.

M<sup>me</sup> Hunebelle, frappée au cœur, avait succombé à la rupture d'un anévrisme.

Elle était âgée de cinquante-neuf ans ; son fils venait d'entrer dans sa vingt-septième année.

Cette catastrophe a jeté un tel trouble dans le cerveau du père que l'on craint pour sa raison.

Dans la même chambre sont étendus les deux cadavres.

Aujourd'hui, deux cercueils seront conduits côte à côte à Sainte-Clothilde, pour les obsèques de la mère et de l'enfant.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### MUSIQUE DES ÉCOLES COMMUNALES

Dimanche prochain, 8 juillet, à 8 heures 1/4 du soir, la Musique des écoles communales se fera entendre dans le Square du théâtre.

#### Programme

1. *Champagne-Cliquot*, pas redoublé. Kline.
2. *Passage de Vénus*, fantaisie. Escudier.
3. *Écoliers au travail*, chœur à 3 voix. Bocard.
4. *Les Pifférari*, chœur redoublé. L. Durand.
5. *L'Entrée en ville*, pas redoublé. Blégon.

### LES FÊTES DE GYMNASTIQUE D'ANGERS

Nous lisons dans l'*Anjou* :

« Depuis plusieurs jours, la cité angevine se prépare à recevoir différentes sociétés de gymnastique de Rennes, Nantes, Laval, Lorient, Saint-Nazaire, Châteaugontier, etc. La pluie avait bien contrarié les préparatifs dans les journées de vendredi et samedi. Cependant, samedi soir, le temps s'étant mis au beau, la retraite aux flambeaux a pu se faire.

« Partie à 9 heures, elle est rentrée à la mairie à 10 heures 1/2. Sur tout le parcours une foule énorme. Il y avait cinq musiques, les cuirassiers et les pontonniers portaient des torches. Un char d'artifice, organisé par M. Grolleau, a parfaitement réussi.

« Dimanche matin, dès six heures et demie, le concours de gymnastique a commencé et ne s'est terminé qu'à six heures du soir.

« Toutes les sociétés inscrites ont pris part au concours.

« Sur l'estrade, on remarquait le président et les membres du bureau de la Société de gymnastique, MM. le préfet de Maine-et-Loire, M. le comte de Maillet, député, président du Conseil général, Protat, secrétaire général, M. le maire d'Angers, les adjoints, plusieurs conseillers municipaux, le lieutenant-colonel du 135<sup>e</sup> de ligne, M. le procureur de la République, plusieurs officiers et magistrats.

« Les tribunes étaient bondées de spectateurs et de spectatrices.

« Les différents exercices de nos jeunes gymnastes ont été exécutés avec une souplesse et une vigueur remarquables, et ont vivement intéressé la foule. Mais, il faut le dire, l'honneur de la journée revient aux jeunes gens de l'imprimerie Oberthür, de Rennes, des cléricaux, pourtant. Ils ont obtenu sept premiers prix sur neuf, un troisième prix, une mention et plusieurs prix individuels.

« Cette jeune société, conduite par MM. Oberthür, s'est rendue d'abord à la messe, car elle estime que la messe est obligatoire le dimanche, et qu'il n'y a ni concours ni exercices qui puissent l'empêcher d'accomplir ce pieux devoir. Elle est partie dimanche soir, escortée par une foule nombreuse qui applaudissait à ses débuts. On remarquait beaucoup les musiciens de cette société avec leur petite lanterne à la casquette.

« Nous devons mentionner, par ordre de mérite, la *Rennaise*, de Rennes, qui a obtenu deux premiers et deux deuxième prix, un troisième, un cinquième et un sixième prix. La *Nantaise*, de Nantes, a obtenu un premier et un deuxième prix ; deux troisième, un quatrième prix et une mention. La *Lorientaise*, de Lorient, a obtenu deux deuxième et deux quatrième prix. La *Lavalloise*, de Laval, a obtenu un deuxième, un troisième, trois quatrième et un sixième prix, etc.

L'*Union de l'Ouest* parle en ces termes du défilé des sociétés à travers la ville d'Angers :

« A 4 heures, les 42 sociétés présentes à Angers sont parties du boulevard Daviers, bannières et étendards déployés, se rendant au Champ-de-Mars. Elles avaient à traverser presque toute la ville. Grande foule sur leur passage. On admirait le bon ordre qui régnait dans les rangs, l'air de santé et de cranerie de toute cette jeunesse marchant gaillardement au son des clairons et de la musique. On a remarqué surtout la Société de l'imprimerie Oberthür, de Rennes, très

nombreuse et précédée d'une excellente fanfare.

Les journaux d'Angers nous apprennent que l'Union Saumuroise a obtenu une mention aux mouvements d'ensemble et le 2<sup>e</sup> prix (méaille de bronze) aux mouvements à mains libres, en outre de la médaille commémorative décernée à chacune des sociétés.

Nous publierons demain le discours prononcé dimanche soir, au banquet qui a eu lieu dans la salle des fêtes de la mairie d'Angers, par M. le comte de Maillé.

#### CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

##### Fête Nationale. — 14 Juillet 1888.

A l'occasion de la fête nationale, les billets aller et retour réduits de 25 0/0 qui seront délivrés à toutes les gares du réseau d'Orléans, aux conditions du tarif spécial A n° 9, du samedi 7 juillet au samedi 14 juillet inclus, seront exclusivement valables jusqu'aux derniers trains du mardi 17 juillet.

Les billets de ou pour Paris conserveront leur durée de validité lorsqu'elle expirera après le 17 juillet.

LONGUEUR. — Il y a huit jours, le sieur Morand, ouvrier mouleur, perdait sa femme. Ne voulant pas vivre plus longtemps, il absorba une demi-litre d'essence minérale et alla se pendre dans son grenier.

Ce malheureux n'était âgé que de 44 ans.

#### COURSES DE CHOLET

Les courses de Cholet auront lieu le 8 juillet, sur l'hippodrome de la Papinière, sous la direction de MM. de Vezins, baron Jacques de Vezins, A. Turpault, de Hergues, G. Turpault, et de Saint-André.

Deux grands mariages en Anjou, celui du comte X. de la Perraudière avec M<sup>lle</sup> du Mas, et celui du vicomte de Monjou avec M<sup>lle</sup> Anne Jobert, fille de l'ancien député de Maine-et-Loire.

ACCIDENT A LA CORNUAILLE. — Le 22 juin, François Robert, âgé de vingt ans, fauchait. A un moment donné, il déposa sa faux contre un arbre. L'instrument mal assujéti tomba et vint frapper le malheureux jeune homme au talon qui fut profondément coupé. Le médecin a déclaré, après un premier pansement, qu'il ne pouvait se prononcer sur le degré de la blessure; toutefois, il craignait que le jeune homme ne restât infirme.

#### LES JOURNAUX DE WILSON

Les feuilles tombent!!!  
Le Réveil du Poitou, journal républicain, sorti des ruines de la Petite France de Poitiers, et dirigé, si nous sommes bien renseigné, par M. Bergeret, ancien secrétaire de rédaction à la Petite France de Tours, a cessé de paraître depuis samedi.

Si l'on en croit l'Avenir de la Vienne, autre organe républicain, le naufrage est complet, et il ne reste aux abonnés du Réveil qu'à réclamer le montant de leurs versements.

#### Agriculture et Viticulture

##### La Température. — L'état des Récoltes

Voilà depuis quelques jours un bien mauvais temps pour la vigne qui s'en va passant ses fleurs. Elle était si belle et promettait tant, que tout le monde se mettait déjà à courir après les tonneaux, sans réfléchir que la vendange doit encore, comme me le disait un vieux vigneron dans son langage imagé, « pendant bien des nuits regarder la lune avant d'aller au pressoir. »

La pluie et l'abaissement de la température vont amener de la coulure, cela ne peut faire doute. Il faut au jeune grain de raisin de la chaleur et de la lumière pour qu'il ne s'étiolle pas, de même qu'à l'enfant qui vient de naître la chaleur et une bonne nourriture sont indispensables.

Les froments sont en général bons, on pourrait même dire très bons. Dans l'arrondissement de Segré, ils sont plus beaux et meilleurs que partout ailleurs et surtout

plus propres. C'est que, dans cette partie de l'Anjou, on ne craint pas d'employer des phosphates et des superphosphates. Les épis sont bien garnis et lourds.

Pour l'arrondissement de Cholet, les blés sont réussis, mais le chiendent passe par-dessus leurs chaumes élevés. Le cultivateur vendéen devrait cependant savoir que sans amendement calcaire ou sans phosphate, il ne saurait avoir de bons blés dans ses terres, et qu'un cerclage donné à propos vaut souvent autant qu'un labour.

Dans la vallée de la Loire, il y a de très beaux froments, généralement propres; ils donneront beaucoup de grains. Le Saumurois — dans la partie qui s'étend entre le Thouet et le canton de Vihiers — fera une riche moisson, mais les paysans de cette partie de l'Anjou, qui sont rivés à leurs anciennes habitudes, continuent d'ignorer que si le coquelicot est d'un très bel effet dans les blés et est utile à la nourriture des oisons, il fait un tort considérable au froment; mais allez donc leur faire entrer ça dans la tête, à ces entêtés-là.

Elles sont bien rares en Maine-et-Loire, les bonnes avoines d'hiver, et plus rares encore les bonnes avoines de printemps. On en voit cependant quelques-unes dans le Choletais et le Saumurois.

Les orges, quoique semées trop tard, se sont refaites et donneront du grain.

Les chanvres de la vallée sont superbes; les pluies qui ont suivi leurs semailles, les ont fait lever tôt et leur ont permis de couvrir la terre. Ils grandissent tous les jours à vue d'œil, et il faut espérer, pour que tout soit pour le mieux, qu'ils auront le brin long et de meilleure qualité que l'année dernière.

Les prairies hautes ont donné du foin; pas autant cependant qu'elles promettaient tout d'abord.

Les froids du printemps avaient retardé la végétation des légumineuses qui concourent pour leur part à la bonne qualité du foin.

Les prés bas vont donner davantage, mais la fenaison n'est pas favorisée par un temps bien propice.

N.-B. — La pluie qui a tombé vendredi et samedi a abattu tous les blés gris de la vallée de la Loire.

Depuis La Bohalle jusqu'à Saumur, les froments, superbes il y a trois jours, sont couchés à terre. Cet accident arrivant après la formation du grain, n'aura peut-être pas toute la gravité que l'on pourrait redouter.

D'autre part, on m'assure que les foins coupés de la vallée du Thouet sont sous l'eau; si cette nouvelle se confirme, il y aura là un vrai désastre.

#### HORTICULTURE

##### LA « FESTUQUE GLAUQUE » POUR GAZONS ET BORDURES

Beaucoup d'amateurs de jardins qui ne réussissent qu'à avoir des pelouses desséchées, jaunies, seraient heureux de trouver quelque graminée d'extrême endurance, capable de constituer un beau gazon ou de belles bordures, sans qu'il faille toujours la tondeuse ou l'arrosoir à la main.

Eh bien! cette merveille des graminées existe. C'est la Festuque glauque, encore appelée Festuque crin d'ours, à cause de l'épaisseur et de la rigidité de ses feuilles, dont l'aspect rappelle, mais sous une autre couleur, la fourrure de cet animal.

Aucune des autres graminées employée dans la création des prairies, — dit, en parlant d'elle, un horticulteur bien connu, M. Métral, — ne peut être comparée à l'espèce en question pour l'aspect séduisant de son feuillage fin et serré, qui constitue un gazon régulier, épais, ayant à distance l'aspect d'un tapis de velours d'un vert foncé. Tous ceux de mes collègues qui ont pu voir cette espèce en ont été charmés. Avec cela, point d'arrosage, sauf au moment de la plantation, car elle résiste en conservant son aspect aux sécheresses les plus prolongées. On peut dire de la Festuque crin d'ours qu'elle ne craint ni la sécheresse ni l'humidité, et qu'elle se plaît partout.

Ajoutons qu'on peut la planter à toute époque, — ce qui n'est pas un mince avantage.

#### CHENILLES ET LIMACES

Voici un moyen pratique pour détruire les chenilles. Lorsque celles-ci sont assez développées pour parcourir les grosses branches des arbres, elles vont se grouper, le matin, sur un point de ces branches abrité du vent. Mais on ne les voit pas toujours, il faut les chercher et encore pouvoir les atteindre, si elles se sont fixées sur une partie élevée de l'arbre.

On dresse alors contre l'arbre une vieille planche longue d'un mètre ou deux. Cette planche, posée presque droite, offre aux chenilles l'abri qu'elles désirent, et le lendemain on les trouve toute rassemblées derrière cette planche, c'est infailible.

Après les avoir écrasées, on replace la planche contre un autre côté du tronc, parce que celles qui pourraient être restées sur l'arbre ne viendraient probablement pas au même endroit souillées par le massacre de leurs compagnes.

En deux ou trois jours, on arrive ainsi à purger complètement un arbre de ses hôtes incommodes.

Après la destruction des chenilles, les mêmes planches étendues dans les petits sentiers d'un carré de légumes, lorsque le sol est humide ou rendu humide, attirent les limaces et leur offrent une retraite dans laquelle on les détruit également.

#### CONSEILS ET RECETTES.

##### LE LAIT COMME BOISSON

Certaines personnes se plaignent de ne pouvoir prendre de lait sans en être incommodées et l'attribuent à une altération probable du liquide.

Presque toujours cela tient uniquement à ce qu'elles boivent trop vite. Il faut au moins trois minutes à boire un verre de lait.

Le contenu d'un verre avalé précipitamment se transforme dans l'estomac en un amas de lait caillé dont la surface extérieure se trouve seule en contact avec le suc gastrique, tandis que la même quantité de lait bue à petits traits se coagule partiellement, est entièrement pénétrée par le fluide digestif et se digère sans aucune difficulté.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 2 juillet.

Nos rentes continuent à progresser: 3 0/0, 83.32; 4 1/2 0/0, 106.30.

L'action du Crédit Foncier reste demandée à 1,452; rappelons que l'émission aux 31,000 actions nouvelles est ouverte et que les souscriptions sont reçues au siège social du 1<sup>er</sup> au 31 juillet. Les diverses obligations conservent un bon courant de demandes.

La Société Générale termine à 453.75. Les Dépôts et Comptes courants sont recherchés à 600. La Banque d'Escompte est demandée à 467.

Le premier tirage des obligations de la Société des Immeubles de France aura lieu le 10 juillet. Tous les titres portés seront remboursés à 1,000 francs, soit avec une prime de 615 fr. sur le cours actuel de 385. Chaque année quatre tirages d'amortissement auront lieu, en sorte que le nombre des titres remboursables croît régulièrement, mathématiquement. En cela les Obligations-Immeubles sont bien supérieures aux obligations de la Banque Hypothécaire. Dans ces conditions un écart de 110 fr. entre ces deux valeurs est exagéré. On doit donc conclure à la hausse prochaine de la Société des Immeubles.

Le Panama s'inscrit à 302. La Société des Métaux a des demandes nombreuses à 815 fr.

L'émission des 101,750 obligations des Chemins de fer de Porto Rico sera ouverte officiellement le 7 juillet. Il s'agit d'obligations de 500 francs émises à 286 fr. (soit net 270.08) rapportant 15 fr. par an et remboursables au pair en 99 ans. Le placement ressort à 5 1/4 0/0 sans compter la prime de remboursement. Un décret royal en date du 17 décembre 1886 accorde la garantie de l'Etat aux obligations nouvelles qui recevront en outre une garantie hypothécaire de premier ordre.

Le Comptoir d'Escompte clôture à 1,045. Le marché des actions de nos chemins de fer est calme. Les obligations sont très soutenues.

#### MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements . . . 12 fr. Union postale . . . . . 13 fr.

Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 30 juin:

TEXTE. — La retraite de Russie, par M. E. Lesbezeilles. — Toujours tout droit, par M. A. Bachelin. — Statistique terrestre, par M. E. Lefebvre. — Une excursion à la Grande Muraille de Chine, par M. Imbault-Huart. — Frédéric le Grand, par M. E. Lesbezeilles. — Un livre de

lecture du seizième siècle, par M. Garnier. — Lapis-lazuli, bleu d'outremer, par M. Ch.-Br. Guignet.

GRAVURES. — Retraite de Russie, d'après Géricault, dessin de M. Gilbert. — Le palais du Parlement canadien, à Ottawa, dessin de M. Vuillier. — Les deux têtes parlantes de l'abbé Mical (1783). — Porte de la Passe de Nan-Kéou, dessin de M. A. de Bar. — Kouan, station militaire de Kiu-young, dessin de M. Lancelot. — de Kiu-young-Kouan, dessin de M. Vuillier.

#### LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 30 juin:

TEXTE: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures: Les fêtes de Bologne; Inauguration de la statue de Victor de Laprade; Le Triduum du Bienheureux J.-B. de la Salle; Les nouvelles salles Dieu-lafoy, au Louvre; Le Garden Party de l'Elysée; Les funérailles de Frédéric III; Le Cirque Molier. — Myris, nouvelle, par Pierre Maël. — Bibliographie. — Échecs, par S. Rosenthal. — Le monde financier. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES: Le centenaire de l'université de Bologne: Réception solennelle par le roi Humbert et la reine Margherite; Inauguration de la statue de Victor Emmanuel. — M. de Laprade. — Le vénérable de la Salle. — Paris: Les nouvelles salles du musée Dieu-lafoy, au Louvre. — Le dernier Garden Party de M<sup>me</sup> Carnot au palais de l'Elysée. — Le Cirque Molier. — Les funérailles de Frédéric III: La chapelle ardente; La formation du cortège; Le char funèbre; Le cortège dans le parc; L'église de la paix où repose Frédéric III. — Échecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS: Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes.

#### Dernières Nouvelles

Une dépêche du Havre dit que la grande filature de coton de M. Couraut, occupant 850 ouvriers, va fermer incessamment par suite de la baisse des prix de vente et de la concurrence étrangère.

Les journaux de Naples annoncent, à prochaine échéance, les visites de l'empereur d'Autriche et du roi d'Italie. Ces visites seraient la conséquence de l'entrevue de l'empereur d'Allemagne et du Czar.

#### Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 3 juillet, 1 h. 22 soir.

M. le président du conseil a reçu aujourd'hui à midi une lettre de M. Flourens l'informant qu'il interpellera aujourd'hui le gouvernement à la Chambre pour les affaires de Carcassonne.

M. Floquet doit demander la discussion immédiate.

M. de Freycinet déposera aujourd'hui une demande de crédit pour l'unification et l'amélioration des soldes d'officiers et employés militaires.

Un décret modifiant l'organisation du commandement des places fortes a été signé aujourd'hui.

#### BOURSE DE PARIS

DU 2 JUILLET 1888.

Rente 3 0/0 . . . . .	83 05
Rente 3 0/0 amortissable . . . . .	85 75
Rente 4 1/2 (nouveau) . . . . .	106 »
Obligations du Trésor . . . . .	515 »

L'ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, prévient ses nombreux clients qu'elle délivre, au prix de 4 fr. 50 (45 degrés), 4 fr. 75 (47 degrés) et 2 fr. (50 degrés), le litre, verre compris, des *Eaux-de-Vie blanches* de première qualité pour la conservation des fruits et la préparation des liqueurs. MAISON G. DOURNEL. — P. ANDRIEU, succ.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Etudes de M<sup>e</sup> André POPIN, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, Et de M<sup>e</sup> BEAUCHESNE, notaire à Ambillou.

# VENTE

Sur conversion de saisie

Aux enchères publiques, Au plus offrant et dernier enchérisseur, En 42 lots

## TROIS MAISONS JARDINS, TERRES, VIGNES ET BOIS TAILLIS

Situés communes d'Ambillou et de Louresse-Rochemenier, arrondissement de Saumur (M. et L.).

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 22 juillet 1888, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BEAUCHESNE, notaire à Ambillou.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le sept juin mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, prononçant la conversion en vente aux enchères publiques de la saisie immobilière pratiquée suivant procès-verbal de BOURASSEAU, huissier à Doué-la-Fontaine, en date des seize et dix-sept mai mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré et visé conformément à la loi :

Et aux requêtes, poursuites et diligences de M. François Marage, forgeron, demeurant à la Grézille, commune d'Ambillou; saisissant, ayant pour avoué M<sup>e</sup> André POPIN, avoué près le Tribunal civil de Saumur, dite ville, rue Cendrière, n° 8;

D'une part;

En présence ou eux dûment appelés de : M<sup>me</sup> Philomène Percher, épouse de M. Joseph Mérand, cultivateur, demeurant à Treillebois, commune d'Ambillou, ladite dame demeurant chez sa mère à Ambillou, et ce dernier tant en son nom personnel que pour la validité de la procédure à l'égard de sa femme,

Parties saisies, ayant aussi pour avoué M<sup>e</sup> POPIN,

Il sera procédé, le dimanche vingt-deux juillet mil huit cent quatre-vingt-huit, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BEAUCHESNE, notaires à Ambillou, à la vente aux enchères publiques sur conversion de saisie, en quarante-deux lots, des immeubles ci-après désignés, sur les lotissements et mises à prix suivants fixés par le jugement sus-énoncé.

### PROCÉDURE.

Lesdits immeubles ont été saisis à la requête de M. François Marage, forgeron, demeurant à la Grézille, commune d'Ambillou, sur les époux Mérand-Percher, suivant procès-verbal de BOURASSEAU, huissier à Doué, en date des seize et dix-sept mai mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré et visé conformément à la loi.

Ledit procès-verbal de saisie a été dénoncé aux époux Mérand-Percher, suivant exploit du même huissier, en date du vingt-deux mai mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré et visé conformément à la loi.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt-cinq mai mil huit cent quatre-vingt-huit, vol. 43, n° 24 et 25, et suivant jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le sept juin mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, les poursuites de saisie immobilière commencées contre les époux Mérand-Percher ont été converties en vente aux enchères publiques, conformément à l'art. 743 c. p. c., tous les effets de ladite saisie expressément réservés.

### DESIGNATION

#### I. — Commune d'Ambillou.

##### 1<sup>er</sup> Lot.

Une portion de maison, sise à Sourches, composée d'une pièce, grenier au-dessus, droit au corridor pour monter au grenier, caves, cour, un bas côté ou hangar, joignant au nord un chemin, au levant Bousion, au midi le morceau de terre ci-après,

au couchant le surplus de la maison de la veuve Percher-Bourgerit;

Et un morceau de terre en blé et orge, au même lieu, contenant, avec la superficie de la maison ci-dessus, environ trente-neuf ares soixante centiares et joignant ce morceau au midi un chemin, au couchant la veuve Percher-Bourgerit, au levant Bousion et au nord la maison ci-dessus désignée.

Mise à prix, quinze cents francs, ci..... 1.500

M. Pierre Leroux, cultivateur à Sourches, commune d'Ambillou, est locataire de la maison ci-dessus et fermier de la moitié du morceau de terre sus-désigné.

##### 2<sup>e</sup> Lot.

Une maison, occupée par le sieur Méraud, sise au village de Treillebois, composée de deux chambres avec grenier, écurie, cave, hangar, cour, issues avec jardin sur les caves, joignant au midi Rouchet, au levant Beaumont et un chemin, contenant une superficie d'environ quatre ares; Un petit jardin, contenant environ deux ares, joignant au levant un chemin, au midi Rouchet, au couchant la maison ci-dessus (jardin potager).

Mise à prix, cinq cents francs, ci..... 500

##### 3<sup>e</sup> Lot.

Un petit jardin, contenant environ quatre ares, joignant au levant un chemin, au nord Auger, et au couchant un chemin, jardin potager.

Mise à prix, vingt francs, ci... 20

##### 4<sup>e</sup> Lot.

Au lieu dit : « Le Carrefour », village de Treillebois, une maison, composée d'une seule pièce avec grenier au-dessus, caves, écuries en caves, puits à eau et un petit morceau de terre en jardin et sainfoin, le tout se tenant et joignant au nord Auger, André, au couchant un chemin, au levant Augereau, Jean, et contenant le tout en superficie environ trente ares quarante centiares;

Le sieur Maugin, journalier audit lieu, est locataire de la susdite maison et d'une petite parcelle de terre en jardin.

Mise à prix, quatre cents francs, ci..... 400

##### 5<sup>e</sup> Lot.

Treize ares vingt centiares de terre, en luzerne, au canton de Treillebois, joignant au midi Fournier, au couchant Cordier et d'autre bout veuve Brunet.

Mise à prix, cent-vingt francs, ci..... 120

##### 6<sup>e</sup> Lot.

Treize ares vingt centiares de terre en guéret, au canton de Treillebois, joignant au nord Priou, au midi Girard et autres, et d'autre bout un sentier.

Mise à prix, cent-vingt francs, ci..... 120

##### 7<sup>e</sup> Lot.

Six ares soixante centiares de terre, en pommes de terre, au canton de Treillebois, joignant au midi veuve Augereau, au couchant Priou.

Mise à prix, soixante francs, ci... 60

##### 8<sup>e</sup> Lot.

Trois ares trente centiares de vigne, au canton de Treillebois, joignant au levant Ortion, au couchant Lamoureux, au midi Renault.

Mise à prix, trente francs, ci... 30

##### 9<sup>e</sup> Lot.

Dix-neuf ares quatre-vingts centiares en friche, à la Chesnaie, joignant au levant Baleine, au couchant Lamoureux.

Mise à prix, cent vingt francs, ci..... 120

##### 10<sup>e</sup> Lot.

Dix-neuf ares quatre-vingts centiares de terre en blé, à la Chesnaie, joignant au levant Ortion, au couchant Lamoureux, au midi Renault.

Mise à prix, cent vingt francs, ci..... 120

##### 11<sup>e</sup> Lot.

Dix-neuf ares quatre-vingts centiares de terre en blé, aux Fontaines-Mérites, joignant au levant Brunet, au midi Renault, au couchant Baleine et autres.

Mise à prix, deux cents quarante francs, ci..... 240

##### 12<sup>e</sup> Lot.

Six ares soixante centiares de terre en friche, aux Fontaines-Mérites, joignant d'un côté Percher, au midi Pierre Ortion, au couchant Fournier et d'autre bout un sentier.

Mise à prix, vingt francs, ci... 20

##### 13<sup>e</sup> Lot.

Six ares soixante centiares de vigne, à la Friche-des-Loges, joignant au midi un sentier, au levant Baleine et au couchant Auger et autres.

Mise à prix, cinquante francs, ci..... 50

##### 14<sup>e</sup> Lot.

Dix-neuf ares quatre-vingts centiares de vigne, aux Treillebois, joignant au levant Girard, au couchant Lamoureux et au midi Auger.

Mise à prix, cent vingt francs, ci..... 120

##### 15<sup>e</sup> Lot.

Treize ares vingt centiares de vigne, aux Treillebois, joignant au midi Baleine, au couchant un sentier et au levant Lamoureux.

Mise à prix, quatre-vingts francs, ci..... 80

##### 16<sup>e</sup> Lot.

Six ares soixante centiares de vigne, aux Treillebois, joignant au couchant Fournier, au levant un sentier et au nord Bousion.

Mise à prix, quarante francs, ci..... 40

##### 17<sup>e</sup> Lot.

Dix-neuf ares soixante centiares de vigne, aux Treillebois, joignant au couchant Leroux, au levant un chemin, au midi Lamoureux.

Mise à prix, cent vingt francs, ci..... 120

##### 18<sup>e</sup> Lot.

Six ares soixante centiares de vigne, à la Friche-des-Loges, joignant au levant Girard, au couchant Malcombe et au midi Héraud.

Mise à prix, quarante francs, ci..... 40

##### 19<sup>e</sup> Lot.

Dix-neuf ares quatre-vingts centiares de terre, en sainfoin, aux Quarts, joignant au couchant M. Touchais, au nord un sentier et au midi Ortion.

Mise à prix, cent vingt francs, ci..... 120

##### 20<sup>e</sup> Lot.

Treize ares vingt centiares de terre, aux Sourcelles; ce morceau de terre en blé joint au levant M. Bottereau et Méraud, d'un autre côté un chemin et au couchant Héraud.

Mise à prix, soixante francs, ci..... 60

##### 21<sup>e</sup> Lot.

Neuf ares vingt centiares de terre en vigne, au Noyer-Plu, joignant au couchant Bertin, au levant Bousion et au midi Touchais.

Mise à prix, soixante francs, ci..... 60

##### 22<sup>e</sup> Lot.

Dix-neuf ares quatre-vingts centiares de vigne en ruine, aux Quarts, joignant au couchant M. Touchais, au nord Augereau et des autres côtés M. Touchais.

Mise à prix, cent vingt francs, ci..... 120

##### 23<sup>e</sup> Lot.

Dix-neuf ares quatre-vingts centiares de terre, en choux, luzerne et avoine, à la Tabardrie, joignant au levant Duveau, au couchant M. Guyon et d'autre bout un sentier.

Mise à prix, cent quatre-vingts francs, ci..... 180

##### 24<sup>e</sup> Lot.

Quarante-six ares vingt centiares de terre, en sainfoin, aux Breillons, joignant au levant Cordier, au couchant veuve Brunet, au midi un chemin.

Mise à prix, sept cents francs, ci..... 700

##### 25<sup>e</sup> Lot.

Vingt-six ares quarante centiares de terre, en sainfoin, aux Breillons, joignant au couchant et au midi le chemin de Treillebois, au levant Jean Héraud et au nord Roucher.

Mise à prix, quatre cents francs, ci..... 400

##### 26<sup>e</sup> Lot.

Treize ares vingt centiares de terre, en sainfoin, aux Breillons, joignant au levant Fournier, au couchant Lamoureux.

Mise à prix, deux cents francs, ci..... 200

##### 27<sup>e</sup> Lot.

Six ares soixante centiares de terre, en friche et choux, à Treillebois, joignant au levant Jean Auger, au couchant Jean Augereau et au midi un chemin.

Mise à prix, soixante francs, ci..... 60

##### 28<sup>e</sup> Lot.

Neuf ares quatre-vingt-dix centiares de terre et choux en friche, à Treillebois, joignant au levant Baleine, au couchant Hardouineau.

Mise à prix, quatre-vingt-dix francs, ci..... 90

##### 29<sup>e</sup> Lot.

Six ares soixante centiares de vigne, à la Friche-des-Loges, joignant au nord Robin, au couchant Auger et Malcombe et au midi Marage.

Mise à prix, vingt francs, ci... 20

##### 30<sup>e</sup> Lot.

Neuf ares deux centiares de vigne, à Treillebois, joignant au nord Chauveau, au levant Baleine, au midi un sentier et au couchant Jean Berge.

Mise à prix, quatre-vingt-dix francs, ci..... 90

##### 31<sup>e</sup> Lot.

Trois ares trente centiares de bois taillis, au Bois-Montrault, joignant d'un bout Jauduin et au nord héritiers Louis Méraud.

Mise à prix, vingt francs, ci... 20

##### 32<sup>e</sup> Lot.

Sept ares quatre-vingt-dix centiares de terre, en sainfoin, aux Quarts, joignant au nord Diard, au midi Méraud.

Mise à prix, quarante francs, ci 40

##### 33<sup>e</sup> Lot.

Trois ares trente centiares de vigne, à la Comble, joignant au nord Eugène Méraud, au levant Aimé Bourreau.

Mise à prix, trente francs, ci... 30

##### 34<sup>e</sup> Lot.

Quatorze ares cinquante-deux centiares de terre, en sainfoin, à la Bernardière, joignant au nord un chemin, au couchant Eugène Méraud, et au levant Gasaull.

Mise à prix, deux cent vingt francs, ci..... 220

##### 35<sup>e</sup> Lot.

Treize ares quatre-vingt-dix centiares de terre, en blé et vigne, au canton des Pièces, joignant au nord Cordier, au levant Eugène Méraud et au nord Mercier.

Mise à prix, cent francs, ci... 100

##### 36<sup>e</sup> Lot.

Treize ares vingt centiares de terre, en sainfoin, aux Breillons, joignant au levant Méraud, au couchant Auger, au midi Roucher.

Mise à prix, deux cents francs, ci..... 200

##### 37<sup>e</sup> Lot.

Trois ares trente centiares de terre ensemble en pommes de terre, aux Breillons, joignant au levant Pierre Guillemet, au midi Brunet, et au couchant Auger. Ce morceau de terre est affermé verbalement au sieur Maugin, journalier, demeurant au lieu dit le Carrefour, village de Treillebois, commune d'Ambillou.

Mise à prix, cinq francs, ci.... 5

##### 38<sup>e</sup> Lot.

Seize ares cinquante centiares de terre, en friche, à l'Héroult-de-Treillebois, joignant au levant un chemin, au midi la pièce du château, au couchant veuve Huet-Priou et Chevrier.

Mise à prix, cent vingt francs, ci..... 120

##### 39<sup>e</sup> Lot.

Environ quinze ares soixante centiares de terre, en friche, au canton des Moutrotières, joignant au levant M. Guyonneau, au midi Bousion, et au couchant un sentier, section 95, n° 2027 P du cadastre.

Mise à prix, soixante francs, ci 60

##### 40<sup>e</sup> Lot.

Environ cinq ares quarante centiares de vigne, au canton de Pont-d'Ilay, section E, n° 1888 du cadastre, joignant au couchant le ruisseau séparant la commune d'Ambillou de celle de Brigné.

Mise à prix, cinquante francs, ci 50

##### 41<sup>e</sup> Lot.

Environ treize ares vingt centiares de terre, en sainfoin, aux Civrays, joignant au levant Roucher, au midi un chemin, au couchant Chauveau.

Mise à prix, cinquante francs, ci 50

#### II. Commune de Louresse-Rochemenier.

##### 42<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de terre en friche, au

canton des Prés-Longs, n° 14 P, section D, contenant sept ares cinquante centiares, joignant au nord et au couchant Pouleau-Laurent et encore au nord Lamoureux et au midi représentants Touchais.

Mise à prix, cinquante francs, ci 50

Total des mises à prix : six mille cent quarante-cinq francs, ci. 6.145

Faculté est réservée au notaire commis de réunir deux ou plusieurs lots en un seul et même de les subdiviser en tenant compte des mises à prix.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente;  
2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BEAUCHESNE, notaire à Ambillou, dépositaire du cahier des charges.

Saumur, le deux juillet mil huit cent quatre-vingt-huit.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le mil huit cent quatre-vingt-huit, case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : L. PALUSTRE.

## M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> HERVÉ

6, rue Saint-Jean,

A l'honneur d'informer sa clientèle que, pour cause d'agrandissement elle transfère ses ateliers de couture, à partir du 9 juillet,

Rue d'Orléans, 1, et rue Saint-Jean, 63.

## A CÉDER BONNE ÉPICERIE

Près Saumur.

S'adresser chez M. COURTET, rue Daillé.

## A LOUER

PRÉSENTMENT

## PLUSIEURS MAISONS

Avec ou sans Remise et Ecurie,

Rue Beaurepaire, n° 47.

S'adresser à M. MENARD.

## CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit lot à domicile. Rue Nationale, 11. Prix très avantageux.

## GUÉRISON CERTAINE

DE TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZEMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et

ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le Traitement se fait au domicile du malade, il est nullement douloureux, la guérison est obtenue dans les deux jours, il procure une amélioration sensible.

S'adresser à M. LEROUX, Médecin Spécialiste, 41, rue St-Jean, à SAUMUR (S.-M.).

CONSULTATION GRATUITE par Correspondance

Illustration d'un homme souffrant d'une affection de la peau.

## VENTE ET LOCATION DE PIANOS

### HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU  
8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

## 6 MILLIONS

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS

Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX

Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits.

Avances avant Formalités, Discretion. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Laflotte, PARIS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.